

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/06/18

Dossier complet le :

27/06/18

N° d'enregistrement :

F01118P0155

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un immeuble à usage principal de bureaux sur la commune de Saint-Denis

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI LYSKAMM

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jérôme DURAND, Directeur Délégué de la Société SOGELYM DIXENCE HOLDING,  
elle-même gérante de la SCI LYSKAMM

RCS / SIRET

8 3 9 | 8 0 2 | 4 8 5 | 0 0 0 | 1 2

Forme juridique

Société Civile Immobilière

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie   | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))  |
|---|---|
| Rubrique 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté. | Cette rubrique soumet les projets à la procédure de cas par cas, les travaux de constructions qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000m <sup>2</sup> mais inférieure à 40 000m <sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette de couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares.<br>Construction d'un immeuble à usage principal de bureaux créant 22 000 m <sup>2</sup> de surface de plancher totale. |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet "GASPARD" consiste en la construction d'un immeuble à usage principal de bureaux, situé chemin du Cornillon à Saint-Denis, sur un terrain en milieu urbain (secteur d'aménagement Cristino Garcia-Landy), à proximité immédiate de la gare du RER B La Plaine - Stade de France. Le futur ensemble tertiaire aura une surface de plancher totale d'environ 22 000 m<sup>2</sup>.

Le futur complexe immobilier comportera 7 étages de bureaux, un socle RdC comportant un RIE, une cafétéria, un business center avec auditorium ainsi que des commerces.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique environnementale et technologique poussée, avec l'atteinte des certifications et des labels suivants: HQE, BREEAM, Label Wired Score et Label Effinergie +.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet de construction s'inscrit dans une démarche de renouvellement urbain d'un secteur du territoire de Plaine Commune porté par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune. Les objectifs de ce projet sont :

- développer l'emploi,
- poursuivre la mutation urbaine engagée du secteur Cristino Garcia-Landy et permettre une revalorisation foncière du site,
- permettre la densification autour des pôles d'échanges favorisant l'utilisation des transports en commun.

Le projet répond à ces trois enjeux de développement urbain définis par la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune et les communes d'Aubervilliers et de Saint Denis.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée prévisionnelle des travaux est de 24 mois.

Le chantier, séquencé en trois grandes phases habituelles, débutera, suite à la mise à disposition par l'aménageur du terrain d'assiette du projet, nu et libre de toute occupation :

- première phase (environ 3 mois) : préparation, terrassement et excavation,
- deuxième phase (environ 12 mois) : réalisation du gros-œuvre (infra et superstructure),
- troisième phase (environ 9 mois) : travaux de corps d'état techniques et secondaires, puis mise en service de l'Ensemble Immobilier.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble immobilier est situé dans le Département de Seine-Saint-Denis, dans le secteur Nord du quartier Cristino Garcia-Landy sur le territoire de la commune de Saint-Denis, à proximité immédiate de la gare du RER B La Plaine-Stade de France. Les parcelles assiette du projet sont bordées par la voie publique Chemin du Cornillon, un mail public et une voie nouvelle à créer dans le cadre du projet d'aménagement. Les accès piétons futurs sont prévus depuis le mail public qui dessert directement le hall d'entrée. Les accès véhicules futurs se feront depuis la voie nouvelle (prolongement de la voie Murger).

Il s'agit d'un immeuble d'environ 22 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher à usage principal de bureaux, Code du travail, dont la hauteur maximale sera d'environ 35m (R+7), sur une emprise au sol de 3940 m<sup>2</sup>. Cet ensemble immobilier sera en mesure d'accueillir environ 1900 salariés.

Le rez-de-chaussée favorise l'implantation d'un programme en rapport avec l'espace public : hall d'accueil, atrium, cafétéria, RIE, locaux à vocation commerciale... et participe à la réalisation d'un quartier capable d'évoluer dans le temps.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

En amont de ce projet, l'opération d'aménagement Cristino Garcia-Landy / Secteur Nord a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique portée par Plaine Commune. Cette procédure soumise à étude d'impact, a fait l'objet d'un avis formulé par l'Autorité Environnementale le 2 juin 2010. Le programme prévoyait le développement de 135 000m<sup>2</sup> de SHON de tertiaire dont 65 000m<sup>2</sup> implantés dans un immeuble de grande hauteur d'environ 110m. La programmation du secteur reste globalement inchangée. Cependant, la réalisation d'un IGH n'est plus souhaitée. La première phase du programme tertiaire du Secteur Nord: l'immeuble MOODS à usage principal de bureaux de 33 000m<sup>2</sup> de surface de plancher qui est en cours de construction et sera livré en 2019. Le projet GASPARD objet de la présente demande consiste en la réalisation de la seconde phase de construction du programme tertiaire du Secteur Nord, pour une surface de plancher de 22 000 mètres carrés, affectés principalement à un usage de bureaux. La présente demande porte donc sur cette seconde tranche complétant ainsi le programme tertiaire du secteur à 55000m<sup>2</sup>.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques         | Valeur(s)            |
|------------------------------------|----------------------|
| Superficie de la parcelle          | 3940 m <sup>2</sup>  |
| Emprise au sol de l'immeuble       | 3400 m <sup>2</sup>  |
| Surface de plancher prévisionnelle | 22000 m <sup>2</sup> |
| Hauteur maximale de l'immeuble     | 35 (R+7)             |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin du Cornillon  
93200 Saint-Denis

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2 ° 2 1 ' 5 5 " E Lat. 4 8 ° 5 5 ' 0 5 " N

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site se trouve éloigné de plus de 2 km des ZNIEFF les plus proches (voir carte en annexes)  |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune réserve naturelle n'est identifiée à moins de 2km du site.  |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Plan de prévention du bruit dans l'environnement – Département de Seine-Saint-Denis, approuvé le 21 mai 2013 : L'infrastructure RFF n° 229000 faisant Saint-Denis à Tremblay-en-France y est identifiée comme source de bruit sur 19,203 km. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|   |                                     |                                     |  |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPRn Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines) prescrit le 17/01/2005<br>PPRn Mouvement de terrain - Tassements différentiels prescrit le 23/07/2001<br>R111.3 Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines) approuvé le 18/04/1995<br>PPRn Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau (Seine), prescrit le 20/08/1999 et approuvé le 21/06/2007<br>Cf. tableau et carte en annexes   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le passé industriel est à l'origine de pollutions des sols et sous-sols (Cf. étude d'impact du secteur Nord du quartier Cristino Garcia-Landy, p36 et 38). Les investigations menées en 2004 par BURGEAP ont mis en évidence la présence de remblais ponctuellement pollués par des métaux (arsenic, cuivre et plomb) et des teneurs significatives en HAP (benzo(a)pyrène). Les concentrations sont inférieures à la Valeur de Contact d'Impact usage non sensible. La SEM Plaine Commune Développement a également mené plusieurs études relatives à la pollution des sols |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | zone de répartition des eaux de l'Albien   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Des captages AEP sont présents sur la commune de Saint-Denis, mais ils ne font pas l'objet de déclaration d'utilité publique définissant les périmètres de protection et les servitudes associées (voir carte et tableau en annexes)   |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>   |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | le site se trouve éloigné de plus de 2 km du site Natura 2000 le plus proche (voir carte en annexes)   |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Environ 30 000 m3, correspondant aux déblais issus des terrassements de l'infrastructure de l'Ensemble Immobilier (sous-sols). |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|                  |  |   |   |  |
|------------------|--|---|---|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                             |  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                             |  |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                             |  |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                             |  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                             |  |
|                  | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                             |  |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>  | Oui : Le projet GASPARD induira une augmentation des déplacements depuis et vers le projet compte tenu des bureaux créés. La capacité du parking souterrain est de 150 places. |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | Les nuisances sonores seront uniquement liées à la phase de chantier<br>Proximité des voies ferrées générant des nuisances sonores   |

|                  |  |                                     |                                     |  |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|                  | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Emissions</b> | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Oui : En phase exploitation, les seuls rejets prévus sont des eaux pluviales (EP) et des eaux usées (EU). Les EP seront dirigées vers un bassin de rétention enterré et connecté au réseau d'assainissement existant. Les EU seront rejetées dans les réseaux d'assainissement existants.  |
|                  | Engendre-t-il des effluents ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Préalablement au démarrage du chantier de construction, un diagnostic précis, à l'échelle du terrain d'assiette du projet visé, sera réalisé de sorte à identifier toute trace de pollution éventuelle.  |
|                  | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En phase chantier, les déblais générés par les travaux de terrassement du site seront évacués et les déchets traités selon les filières adaptées au regard des études de sols préalablement menées.<br>En phase d'exploitation, les déchets générés seront de trois types :<br>• Déchets liés à l'activité de bureaux et assimilables aux déchets ménagers (environ 2600 T/an estimé).<br>• Séparateur à hydrocarbures dans le parking<br>• Effluents rejetés dans le réseau public des eaux usées |



|   |  |                                     |                                     |   |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Création d'environ 2000 emplois en proximité immédiate d'une gare de RER, favorisant l'utilisation des transports en commun |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le secteur Nord du projet d'aménagement Cristino Garcia-Landy a fait l'objet d'une étude d'impact global jointe au dossier au format numérique.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Par ailleurs, le projet retenu :

- sera inscrit dans le cadre d'une (ou plusieurs) procédure(s) de CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE (CERTIVEA, BREEAM, ...) et de Labellisation Thermique,
- n'imperméabilise pas davantage le sol (zone déjà urbanisée) et permettra une gestion des eaux pluviales favorisant sa réutilisation.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction en question, un immeuble à usage principal de bureaux de l'ordre de 22 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, entre dans l'opération Cristino Garcia-Landy à Saint-Denis et Aubervilliers portée par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et son aménageur, SEM Plaine Commune Développement. Fin 2009, le secteur Nord de cette opération de renouvellement urbain a fait l'objet d'une étude d'impact dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique. L'opération d'aménagement prévoyait la réalisation de 135 000 m<sup>2</sup> de tertiaire. Les impacts ont été évalués à partir de ce programme. Or, la présente demande porte sur un projet d'envergure moindre, dont les effets seront forcément bien inférieurs à l'évaluation initiale qui en a été faite. Le site n'est ni un site remarquable (Natura 2000, ZNIEFF, site classé, ...) ni situé à proximité.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet   |
|---|
| <p>Les autres annexes transmises volontairement concernent :</p> <p>1. La situation du site de projet par rapport aux zones de sensibilité :<br/>cartes indiquant les zones de patrimoine naturel, patrimoine historique, les zones humides, les zones de risques, la liste des études des sols menées par la SEM, les zones de bruit, les points de captage d'eau potable.</p> <p>2. L'impact potentiel du projet :<br/>L'étude d'impact sur le secteur d'aménagement Cristino Garcia-Landy réalisée dans le cadre de la DUP, ainsi que l'avis formulé par l'Autorité Environnementale sont également joints au dossier sous format numérique :</p> <p>Fichiers :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- CGL-SECTEUR NORD_EI_DUP_13 oct 09.pdf</li><li>- Avis_AE_Amenagement_Secteur_Christino_Garcia_-_Landy_a_Saint_Denis_Aubervilliers_-_2_juin_2010_cle845ffb.pdf</li></ul> |

## 9. Engagement et signature

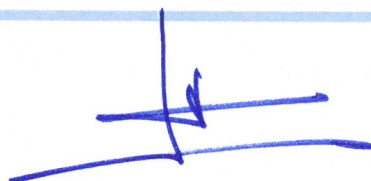
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PARIS

le, 21/06/2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



## Annexe 2 - Plan de situation au 1/5 000<sup>ème</sup>



Source : Geoportail

### ANNEXE 3 – Photographies



Source : Googlemap

GASPARD – Saint-Denis – Demande d'examen au cas par cas



GASPARD – Saint-Denis – Demande d'examen au cas par cas





## ANNEXE 4 – Plan de masse au 1/1000<sup>ème</sup> et perspectives

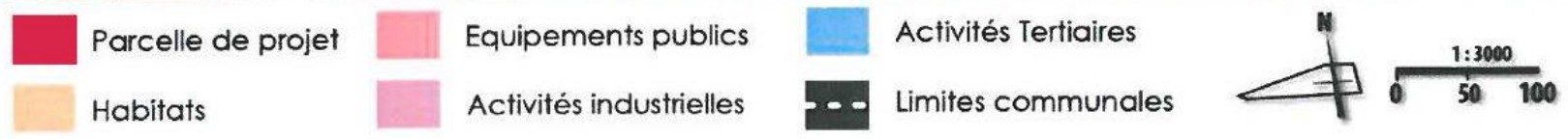








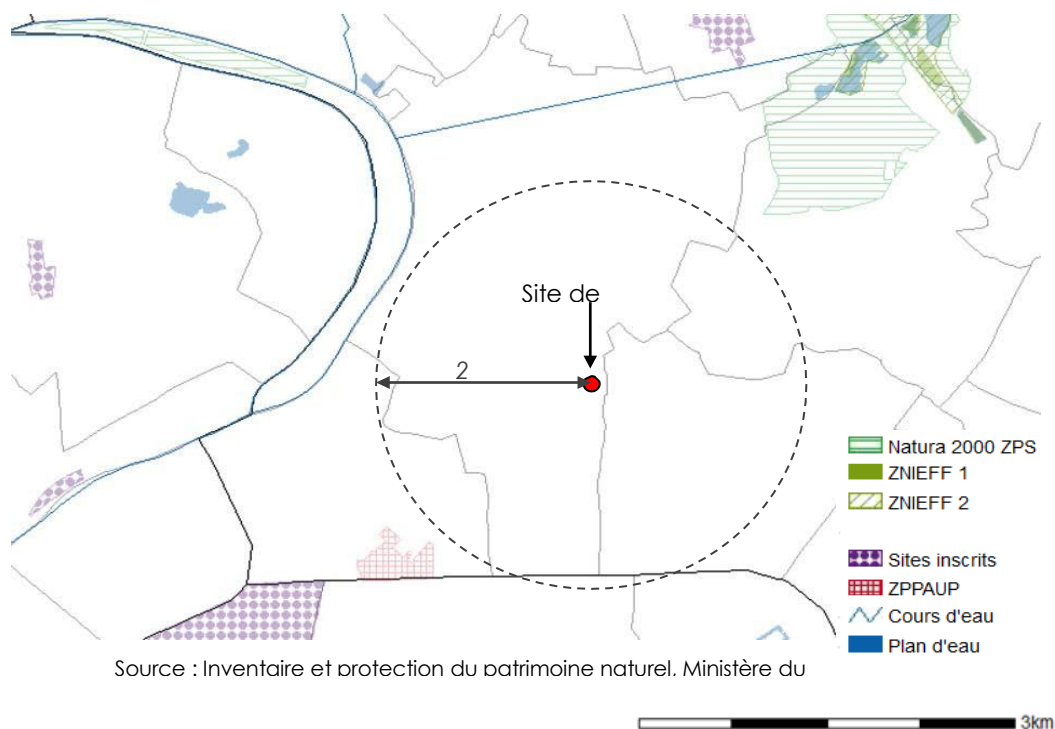
## ANNEXE 5 – Plan des abords



## ANNEXE 6 – Cartes indiquant les zones de patrimoine naturel, patrimoine historique, les zones humides, les zones de risques, la liste des études des sols menées par la SEM, les zones de bruit, les points de captage d'eau potable

### Patrimoine naturel

Le site de projet est éloigné de plus de 2 km de la zone Natura 2000 la plus proche (Parc Départemental de la Courneuve).



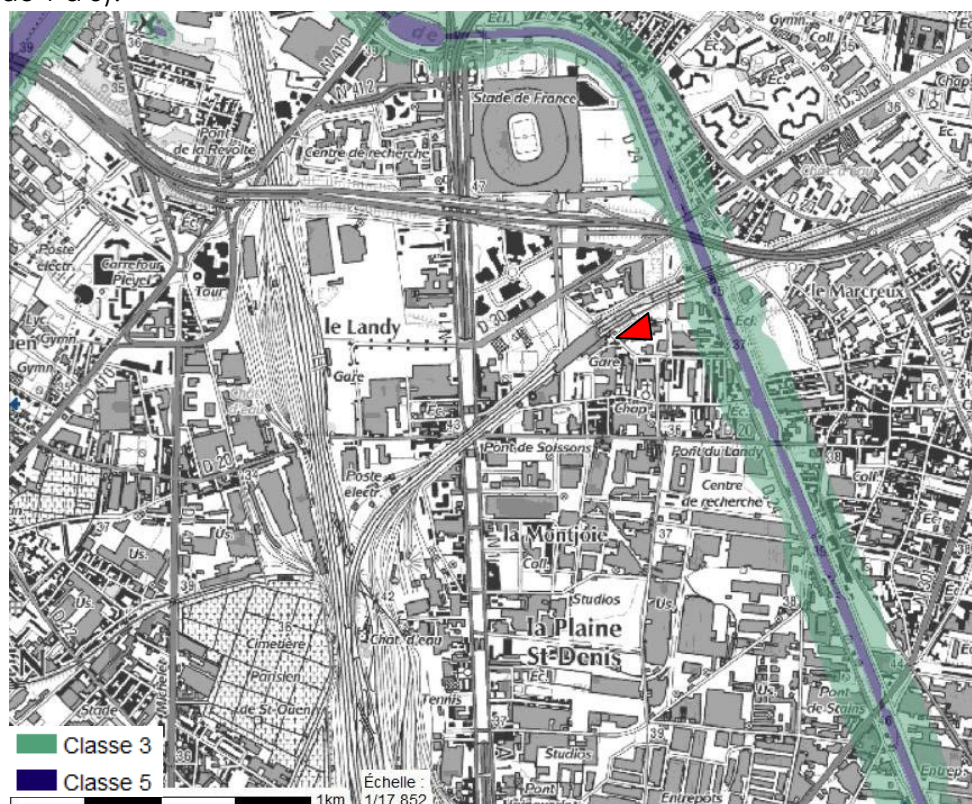
Source : Atlas du patrimoine, DRAC Ile-de-France



### Patrimoine historique

### Zones humides

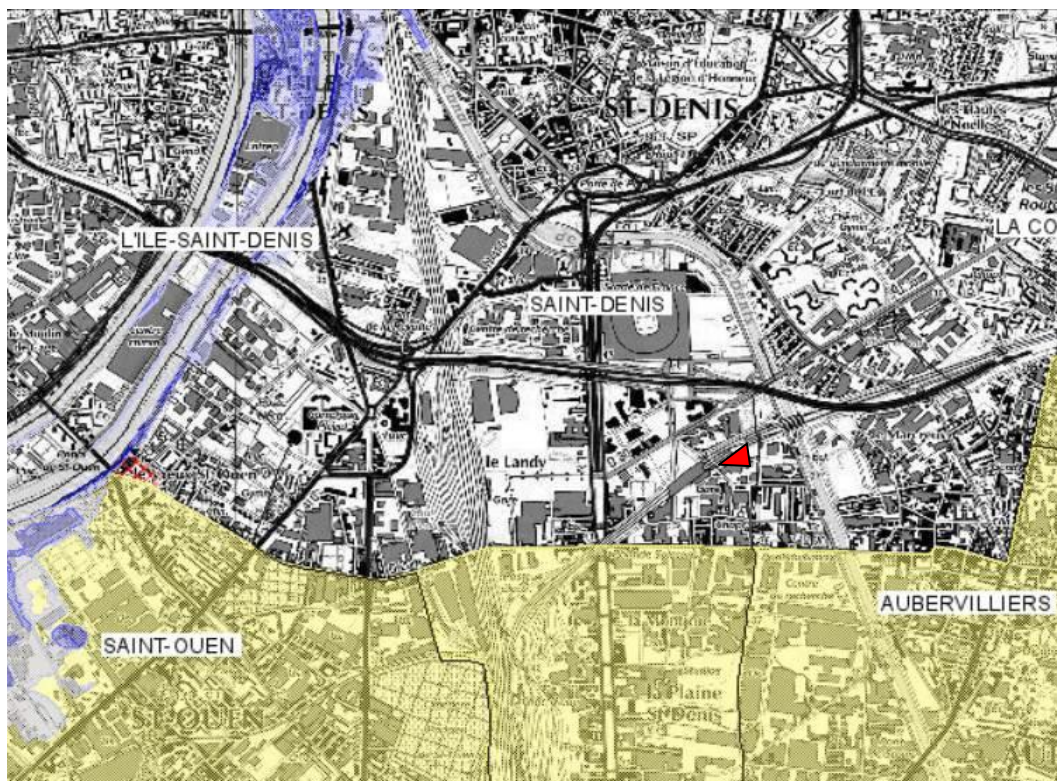
Le site de projet est en-dehors des zones humides identifiées ou potentielles (enveloppe d'alerte de 1 à 5).



Source : [http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/18/Zones\\_humides.map](http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/18/Zones_humides.map)



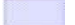
| Classe          | Type d'information   | Surface (km <sup>2</sup> ) | % de l'Ile-de-France |
|-----------------|--|----------------------------|----------------------|
| <b>Classe 1</b> | Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié  | 1                          | 0,01 %               |
| <b>Classe 2</b> | Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté : - zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) - zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté | 227                        | 1,9 %                |
| <b>Classe 3</b> | Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.   | 2 439                      | 20,1 %               |
| <b>Classe 4</b> | Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.   | 9 280                      | 76,5 %               |
| <b>Classe 5</b> | Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides  | 182                        | 1,5%                 |
| <b>Total</b>    |  | <b>12 129</b>              | <b>100 %</b>         |

**Risques**





**Plan de Prévention des Risques** (source : Prim.net : Portail de la prévention des Risques Majeurs)

**Inondation – Seine – Aléa**

-  Aléa très fort (H<2m)
-  Aléa fort (1m<H<2m)
-  Aléa autre (H<1m)

**Mouvement de terrain – Seine-Saint-Denis**

-  Zone d'ancienne carrière
-  Zone de dissolution des poches de gypse antéludien

| Plans   | Bassin de risque | Prescrit le | Approuvé le |
|---|------------------|-------------|-------------|
| PPRn Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)   |                  | 17/01/2005  |             |
| PPRn Mouvement de terrain - Tassements différentiels  |                  | 23/07/2001  |             |
| R111.3 Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines) | Département      | -           | 18/04/1995  |
| PPRn Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau  | Seine            | 20/08/1999  | 21/06/2007  |